

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



REUNION PUBLIQUE N°2
10 Octobre 2016



ORGANISATION DE LA SOIREE

- Introduction de Monsieur le Maire.
- Le contexte, le processus et les objectifs de la révision du PLU.
- Brève synthèse du diagnostic et des enjeux identifiés pour notre territoire.
- Echanges et débat avec vous.
- Temps de réunion : au plus 2 heures.

POURQUOI RÉVISER NOTRE PLU ?

- Maîtriser notre développement pour ne pas subir.
- Construire un « projet de territoire » pour notre avenir
- Mettre en compatibilité notre document d'urbanisme avec le SCOT du Bassin annécien.
- Trouver une place au sein de la CC du Pays de Cruseilles et participer, dans notre intérêt, à son organisation.
- Intégrer les enjeux du développement durable pour notre qualité de vie.

POURQUOI UNE RÉVISION DU PLU ?

- Pour l'essentiel depuis 2005 :
 - 41 ha ont été consommés, soit un doublement des surfaces urbanisées en 10 ans,
 - 160 logements sont programmés, pour la plus part, éloignés du chef-lieu.
- Il convient de :
 - temporiser ce développement rapide qui va déséquilibrer le fonctionnement de notre commune et porter atteinte à son cadre de vie.

UN NOUVEAU REGARD S'IMPOSE SUR NOTRE DÉVELOPPEMENT



Où vivons-nous ?

Au sein d'un bassin de vie exceptionnel ...



... et demain ?

Le contexte territorial...

L'arc alpin et ses métropoles :

- Aire métropolitaine lyonnaise,
- Agglomération genevoise,
- Sillon Alpin (espaces de coopération et grands territoires).

La Haute-Savoie et l'espace transfrontalier :

- Une région dynamique et attractive, mais un espace contraint et limité.
- Un territoire riche et fragile, par ses contrastes et ses diversités.
- Un bassin de vie exceptionnel.



LA NÉCESSITÉ D'UN DÉVELOPPEMENT PLUS DURABLE...



Des préoccupations sociétales prégnantes...

- Les limites de la ressource
- La consommation de l'espace
- Les enjeux de la mobilité
- La biodiversité
- L'accessibilité au logement
- La qualité de vie



Le développement durable...

Une nécessité et une urgence face...

...aux dysfonctionnements en cours

"Un mode de développement qui réponde aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs".



(Rapport BRUNTLAND 1986)

Une évolution législative au service d'un développement plus durable des territoires...

LA LOI SOLIDARITÉ ET RENOUVELLEMENT URBAIN (SRU)

du 13/12/2000

Un texte majeur, qui a rénové le cadre juridique des politiques urbaines ...

Une "révolution culturelle" dans l'aménagement du territoire...

**DEVELOPPEMENT DURABLE
ET QUALITE DE VIE**

COHERENCE ET EQUILIBRES

SOLIDARITE ET PARTAGE

Une évolution législative au service d'un développement plus durable des territoires...

LES LOIS "GRENELLES"

des 23/07/2009 et 12/07/2010

Le développement durable érigé en "priorité nationale"

MAITRISER LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS SOCIETALES EN COURS

PRÉSERVER ET GÉRER LA BIODIVERSITÉ ET LES MILIEUX NATURELS

PRÉSERVER LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT TOUT EN STIMULANT L'ÉCONOMIE



Une évolution législative au service d'un développement plus durable des territoires...

LA LOI ALUR

du 24/03/2014



Moderniser l'urbanisme dans une perspective de transition écologique des territoires

PRÉSERVER LES ESPACES
NATURELS ET AGRICOLES

OPTIMISATION DE L'USAGE DE L'ESPACE

RÉDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

LUTTER CONTRE
L'ÉTALEMENT URBAIN

MAITRISE DE L'URBANISME COMMERCIAL

UN TERRITOIRE QUI S'ORGANISE...



Un territoire qui s'organise...

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin annécien

- Un cadre de cohérence et référence pour les différentes politiques menées sur un territoire, sur les thèmes de l'habitat, des déplacements, des équipements commerciaux, de l'environnement et de l'organisation de l'espace,...

Le futur PLU de CUVAT aura une obligation de compatibilité avec ce dernier...



Périmètre du SCOT du Bassin Annécien

Un territoire qui s'organise...

Ce que dit le SCOT du Bassin Annécien :

- La CCPC doit permettre l'accueil d'environ 1.750 logements à l'échéance de 20 ans.
- CUVAT est identifiée comme étant une commune de rang D, c'est à dire comme village ou petit pôle de proximité.
- Pour la consommation foncière à vocation d'habitat, de voirie et d'équipements, le DOO du SCOT précise que l'urbanisation :
 - ne peut excéder 48 ha (à répartir entre les communes d'Andilly, Cercier, Cuvat, Cernex, Copponex, Le Sappey, Menthonnex en Bornes, Saint-Blaise, Villy-le-Bouveret, Villy-le-Pelloux, et Vovray-en-Bornes),
 - doit avoir une densité moyenne d'environ 20 log./ha dans les nouvelles opérations.

Du contexte territorial...

... au projet de territoire pour CUVAT

La nécessité d'une vision plus cohérente et durable
du développement et du positionnement de nos territoires



Un pôle métropolitain en cours de constitution
Le SCOT du Bassin annécien approuvé récemment



CUVAT
UN POLE DE PROXIMITE POUR LA QUALITE DE VIE

An aerial photograph of a valley. In the foreground, there is a dense residential area with many houses and trees. Beyond the town, there are green fields and some smaller buildings. In the background, there are large, blue mountains under a blue sky with white clouds. The text is overlaid on the top part of the image.

LE PLU DE CUVAT

...UN PROJET DE TERRITOIRE DURABLE

**Pour un développement maîtrisé
et équilibré...**

Les principaux objectifs de la révision du PLU

Conforter la vie et l'animation du village...

- vie de proximité, développement des logements, services, équipements, espaces publics et collectifs.

Maîtriser le développement urbain, notamment dans les hameaux ou groupements de constructions...

- nature, agriculture, habitat, infrastructures.

Soutenir les services à la population ...

- emplois, vie de proximité.

Maintenir les activités agricole et arboricole...

- diversification, identité, qualité du paysage.

Les principaux objectifs de la révision du PLU

Poursuivre la diversification de l'offre en logements...

- équilibre générationnel et social de la population, parcours résidentiel, modération de la consommation d'espace.

Protéger et mettre en valeur les espaces naturels...

- biodiversité, environnement, santé, loisirs.

Maîtriser l'évolution du cadre bâti et paysager...

- patrimoine rural, cadre de vie, village, paysages.

Prendre en compte la lutte contre les risques et nuisances...

- protection, sécurité, santé, environnement, qualité de vie.

LA REVISION DU PLU DE CUVAT

... LA DÉMARCHE



La révision du PLU de CUVAT

Les grandes étapes de la procédure...

1

DELIBERATION du Conseil Municipal

- Prescrivant la révision du PLU
- Précisant les modalités de la concertation avec la population

2

CONSULTATIONS / PORTER A CONNAISSANCE ETUDES / DIAGNOSTIC

3

DEBAT PUBLIC du Conseil Municipal

- Débat sur les orientations du PADD

4

ARRÊT DU PROJET par le Conseil Municipal

- Délibération tirant le bilan de la concertation.
- Transmission aux personnes associées et consultées (3 mois)

5

ENQUÊTE PUBLIQUE par arrêté du Maire

- Dossier + registre d'enquête à disposition du public (1 mois).
- Permanence d'un Commissaire Enquêteur (nommé par le TA)

6

APPROBATION DU PLU par le Conseil Municipal

- Délibération après examen des avis + du rapport d'enquête
- et modification éventuelle (finale) du projet

CONCERTATION

La révision du PLU de CUVAT

La composition du dossier...

Des objectifs d'ordre général

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Des objectifs spécifiques à des secteurs en particulier

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Une transcription des objectifs en règles d'urbanisme et politique foncière

*Le plan de zonage et des emplacements réservés
Le règlement*

Des documents explicatifs et justificatifs

Le rapport de présentation

Le rapport d'Evaluation Environnementale (art. L 104.2 du CU)

Les autres pièces

*Les annexes
(document graphique annexe, servitudes d'utilité publique, annexes sanitaires).*

La révision du PLU de CUVAT

PARTICIPEZ !

Les modalités de concertation retenues par le Conseil Municipal :

- Lettres d'informations aux habitants de la commune
- Registre mis à la disposition du public, en Mairie
- Réunions publiques
- Article dans le bulletin municipal et information sur internet,
- Mise à disposition en Mairie, de documents d'information sur l'élaboration du PLU.

UNE NECESSAIRE CONNAISSANCE PREALABLE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE



POURQUOI UN DIAGNOSTIC ?

- Pour une connaissance fine et actualisée des composantes et des tendances d'évolution du territoire :
 - en termes quantitatifs et statistiques : démographie, économie et emploi, urbanisme, fonctionnement (social, culturel, équipements, réseaux),
 - en termes qualitatifs et spatiaux : cadre physique, paysages et perceptions, cadre bâti, milieux naturels, risques et nuisances.
- Pour une prise en compte du cadre législatif dans lequel évolue la commune (règles nationales et/ou locales).
- Pour partager les connaissances et susciter un débat entre élus, techniciens, habitants, et autres acteurs du territoire (associations, services déconcentrés de l'Etat...).
- Pour dégager une vision commune des enjeux et des perspectives d'avenir qui inspireront les choix d'aménagement et de développement durable.
- Pour une nécessaire connaissance des enjeux de l'État et des diverses contraintes juridiques à prendre en compte.

**COMME FONDEMENT DU PROJET
COMMUNAL...**

**LES GRANDS ENJEUX TRANSVERSAUX POUR
LA REVISION DU PLU**



Constat général :

- CUVAT bénéficie d'une situation et d'une accessibilité privilégiées, aux portes de l'agglomération d'Annecy et du Grand Genève, qui lui confère une forte attractivité, notamment pour l'habitat.
- La commune a su tirer parti de ces atouts, en développant au cours des dernières années, un parc d'habitat important, diffus et fortement marqué par des formes d'habitat individuels. Ce parc tend toutefois à se diversifier et contribue à renforcer la vie de proximité en accompagnement du projet de développement économique de la zone d'activité d'Allonzier la Caille / Villy-le-Pelloux / Saint Martin Bellevue / Cuvat ...
- Si le développement récent de ce parc de logement a permis un dynamisme démographique et un équilibre social et générationnel de la population communale, il conviendra de poursuivre la diversification du parc de logement :
 - Au profit d'une urbanisation future plus économe, en termes d'espace et de coût d'infrastructures,
 - permettant de préparer les conditions d'un fonctionnement plus "soutenable", en termes de renforcement de la proximité, de densité compatible avec la mise en œuvre d'une mobilité durable et accessible à tous,
 - et dans le respect des objectifs de croissance démographique attribués à Cuvat par le SCOT du Bassin annécien.

DES ENJEUX TRANSVERSAUX

Enjeux 1

Le renforcement et l'organisation de la vie de proximité ...

... pour relever les enjeux de démographie et de mobilité de demain,

⇒ *au profit de la qualité de vie des habitants actuels et futurs et d'un fonctionnement plus "soutenable".*

Enjeux 2

Le confortement de l'activité économique ...

... un potentiel de développement d'une économie présenteielle : agriculture, tourisme, loisirs, artisanat, commerces, services,

⇒ *au profit de la vie et de l'animation de la commune.*

Enjeux 3

La protection et la valorisation du patrimoine naturel et paysager

... des milieux naturels, agricoles et du patrimoine paysager à préserver et à valoriser,

... un mode de développement qui doit conforter la qualité du cadre de vie et limiter son impact environnemental

⇒ *au profit de la vie et de l'animation de la commune.*

- Le confortement des fonctionnalités urbaines de proximité au cœur de la vie communale au centre-village...
 - Une fonction d'accueil préférentielle de la population à poursuivre au bénéfice de la dynamique sociale et générationnelle et en lien avec le développement de l'emploi.
 - Le renforcement d'une polarité qualitative, à travers l'organisation d'un cadre de vie plus structuré autour d'une armature d'espaces publics de qualité.
 - Le renforcement de la réponse en termes d'équipements, notamment scolaire et péri scolaire, et d'infrastructures.
- La maîtrise et l'orientation du développement de l'urbanisation...
 - Poursuite du développement d'un parc de logement diversifié au centre-village.
 - Maîtrise et organisation plus économe et raisonnée du développement de l'urbanisation, et prenant en compte les enjeux de la mobilité de demain.

- Le soutien au développement des activités industrielles et artisanales du pôle régional de la CCPC
 - Localisation d'un secteur de développement prenant en compte, notamment, les facteurs d'accessibilité et de fonctionnalité.
- Le confortement des services et de l'emploi local, en mixité avec habitat au travers d'un cadre réglementaire adapté.
- Le maintien de conditions de pérennité de l'activité agricole (dans sa fonction économique et d'entretien du paysage), en termes d'espace et de fonctionnalité.
- Le soutien au développement des loisirs de proximité, voire du tourisme, en lien avec la qualité des paysages et la valorisation du patrimoine :
 - Protection et valorisation des paysages et du patrimoine rural et naturel.
 - Développement des infrastructures et équipements de loisirs de proximité.

- La préservation de la biodiversité et de la mosaïque de milieux naturels, présents sur le territoire communal.
- La préservation et la valorisation du patrimoine paysager.
- Le développement des loisirs de proximité, voire du tourisme, en lien avec la qualité des paysages et la valorisation du patrimoine.
- La poursuite de la valorisation et la structuration des espaces urbanisés, notamment au centre-village au profit de la qualité du cadre de vie des personnes habitant et/ou travaillant à Cuvat.
- L'orientation des choix de fonctionnement et de développement futurs, afin de limiter l'empreinte environnementale de l'urbanisation, que ce soient en termes de biodiversité, de limitation des risques, de gestion des ressources naturelles (énergétiques, eau, ...), d'amélioration de la qualité de l'air ...,

LA POPULATION / LES LOGEMENTS

	ATOUS	FAIBLESSES
Socio-démographie	<p>Une croissance démographique exponentielle (... mais des projections de croissance ralentie à l'échéance du PLU).</p> <p>Une croissance démographique portée par un solde migratoire très fort.</p> <p>Une plus large représentation des Catégories Socio-Professionnelle (CSP) moyennes et supérieures.</p>	<p>Une urbanisation diffuse.</p>
Logements	<p>Une croissance continue du parc de logements mais des projections de croissance nettement ralentie à l'échéance du PLU.</p> <p>Un coût du logement "intermédiaire", contribuant à l'attractivité de la commune.</p> <p>Un parc de logements relativement récent.</p>	<p>Une part importante de résidences principales.</p> <p>Les résidences secondaires et logements occasionnels représentent environ 13% du parc de logements.</p> <p>Des logements collectifs encore largement minoritaires, mais qui tendent à se développer.</p> <p>Une prédominance des logements de grande taille.</p>

L'ECONOMIE / LES EMPLOIS

	ATOUTS	FAIBLESSES
Emplois	Un projet de création d'une zone d'activité reconnue comme "emblématique régionale" par le SCOT.	Une forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur pour les actifs de CUVAT.
Artisanat	Un tissu artisanal diversifié.	Un tissu économique marqué par des établissements de petite taille.
Tourisme	Une activité touristique porteuse de potentiels de développement.	Une activité touristique encore marginale.

L'ECONOMIE / LES EMPLOIS

	ATOUPS	FAIBLESSES
Commerces et services de proximité	<p>Une offre de commerces de proximité présente ...</p> <p>... complétée par la présence régulière de marchands ambulants.</p> <p>Une offre de services de proximité à travers les différents prestataires implantés sur la commune.</p> <p>Une offre complémentaire de commerces et services disponibles au sein des communes voisines ou des bassins de vie genevois et annécien.</p>	<p>... mais concentrée principalement autour d'un bar-restaurant proposant divers services, ...</p> <p>... nécessite l'usage de véhicules individuels</p>

LES ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

	ATOUPS	FAIBLESSES
Activité agricole	<p>Près de 30% de la surface communale exploitée par l'agriculture.</p> <p>1 exploitations pérenne sur 4 (au regard du critère de pérennité sociale).</p> <p>Des systèmes de production spécialisés.</p> <p>Des terroirs de qualité reconnus par la valorisation des productions.</p>	<p>Malgré la baisse du nombre d'exploitations</p> <p>Un espace sous pression, notamment du fait de la croissance urbaine</p>
Activité forestière	<p>Forêt gérée par l'ONF</p> <p>Un programme d'action organise l'entretien de la régénération de la forêt et des infrastructures (pistes forestières notamment).</p> <p>Des enjeux identifiés en matière de production forestière, de fonction écologique (biodiversité), de fonction sociale et de protection contre les risques naturels.</p>	

LES EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS

	ATOUPS	FAIBLESSES
Équipements / services publics	<p>Une offre variée en équipements « de proximité », localisée essentiellement au chef-lieu ...</p> <p>... complétée par une vie associative qui dynamise l'animation de Cuvat et ponctue la vie de la commune par divers évènements.</p> <p>Une offre intercommunautaire complémentaire, dont les habitants de Cuvat peuvent bénéficier.</p>	

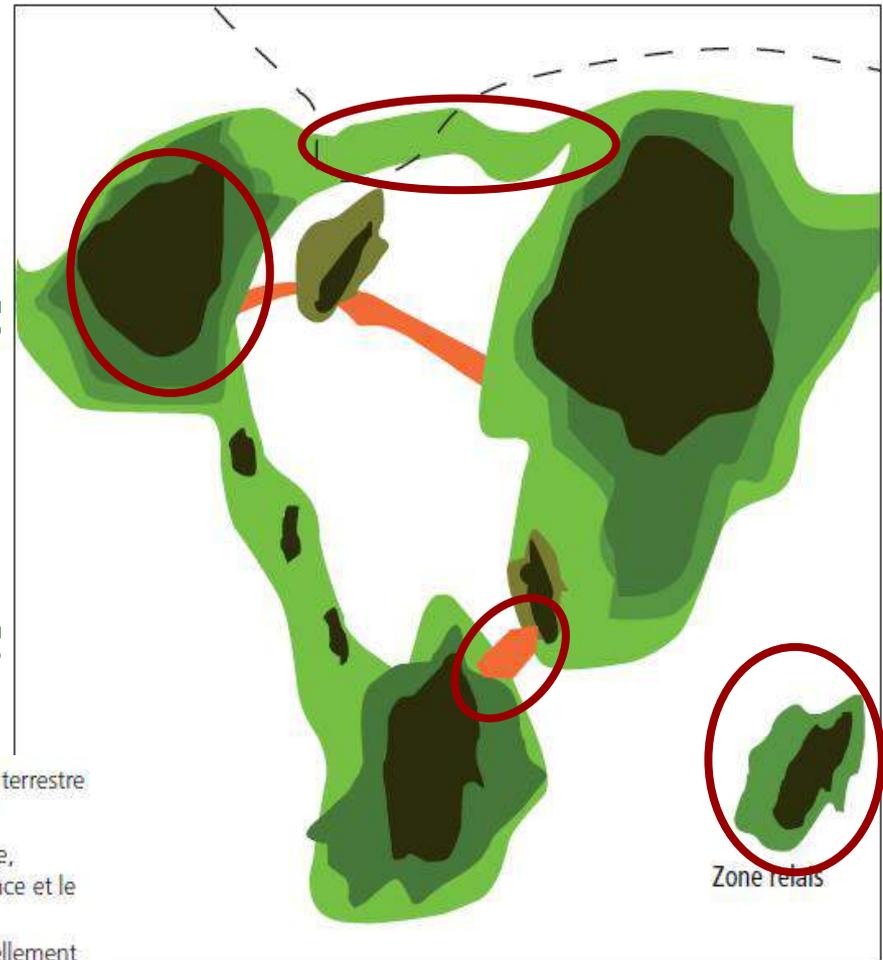
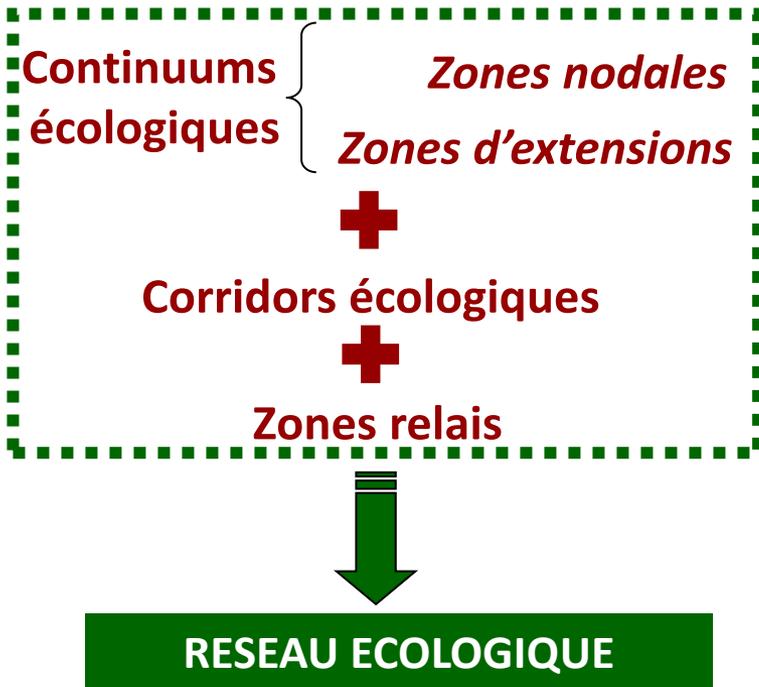
LA MOBILITE

	ATOUPS	FAIBLESSES
Mobilité	<p>Un réseau de voiries communales organisé autour d'une route départementale structurante, et aménagé, notamment au chef-lieu, pour ralentir les vitesses de circulation et sécuriser les intersections.</p>	<p>Une organisation du bassin de vie générant une forte mobilité essentiellement automobile.</p> <p>Un réseau de voiries communales supportant un trafic croissant.</p> <p>Des intersections dangereuses identifiées, nécessitant la poursuite de la politique de sécurisation du réseau de voiries.</p>
Stationnement	<p>Des capacités de stationnement améliorées au chef-lieu.</p>	<p>... nécessitant toutefois d'être encore renforcées.</p> <p>Une réflexion à mener sur le type de stationnement (véhicules hybrides, électriques,...).</p>

LA MOBILITE

	ATOUTS	FAIBLESSES
Mobilité douce	Des voies sécurisées pour les modes doux aménagées et en projet	Un maillage du réseau modes doux à développer, notamment avec le réseau de mobilité douce d'agrément. :
Transport collectif		Une offre de transport collectif limitée au transport scolaire.
Alternatives de mobilité	Des pratiques en faveur du co-voiturage à accompagner pour favoriser les évolutions des comportements.	

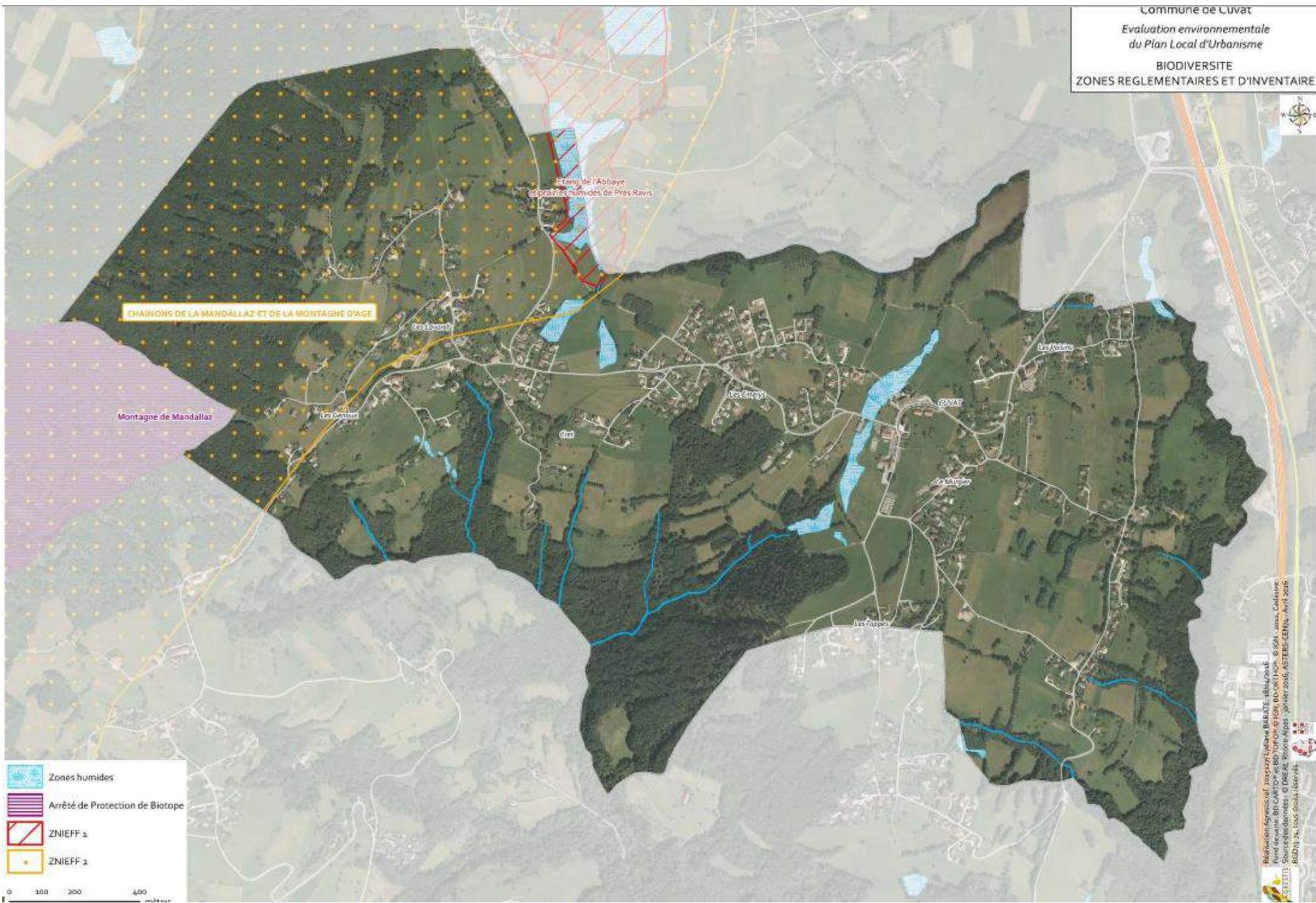
DYNAMIQUE ÉCOLOGIQUE, QUELQUES FONDAMENTAUX



- Zone nodale : milieu naturel de bonne qualité et source de population terrestre (boisement)
- Zones d'extension: espaces hiérarchisés du plus favorable (haie, ripisylve, prairie...) au moins favorable (culture extensive) permettant la présence et le déplacement d'espèces
- Zone relais : zones *a priori* non accessibles pour la faune mais potentiellement intéressantes
- — —
- Corridors biologiques

LA BIODIVERSITÉ ET LA DYNAMIQUE ÉCOLOGIQUE

Commune de Cuvat
Évaluation environnementale
du Plan Local d'Urbanisme
BIODIVERSITÉ
ZONES RÉGLEMENTAIRES ET D'INVENTAIRE

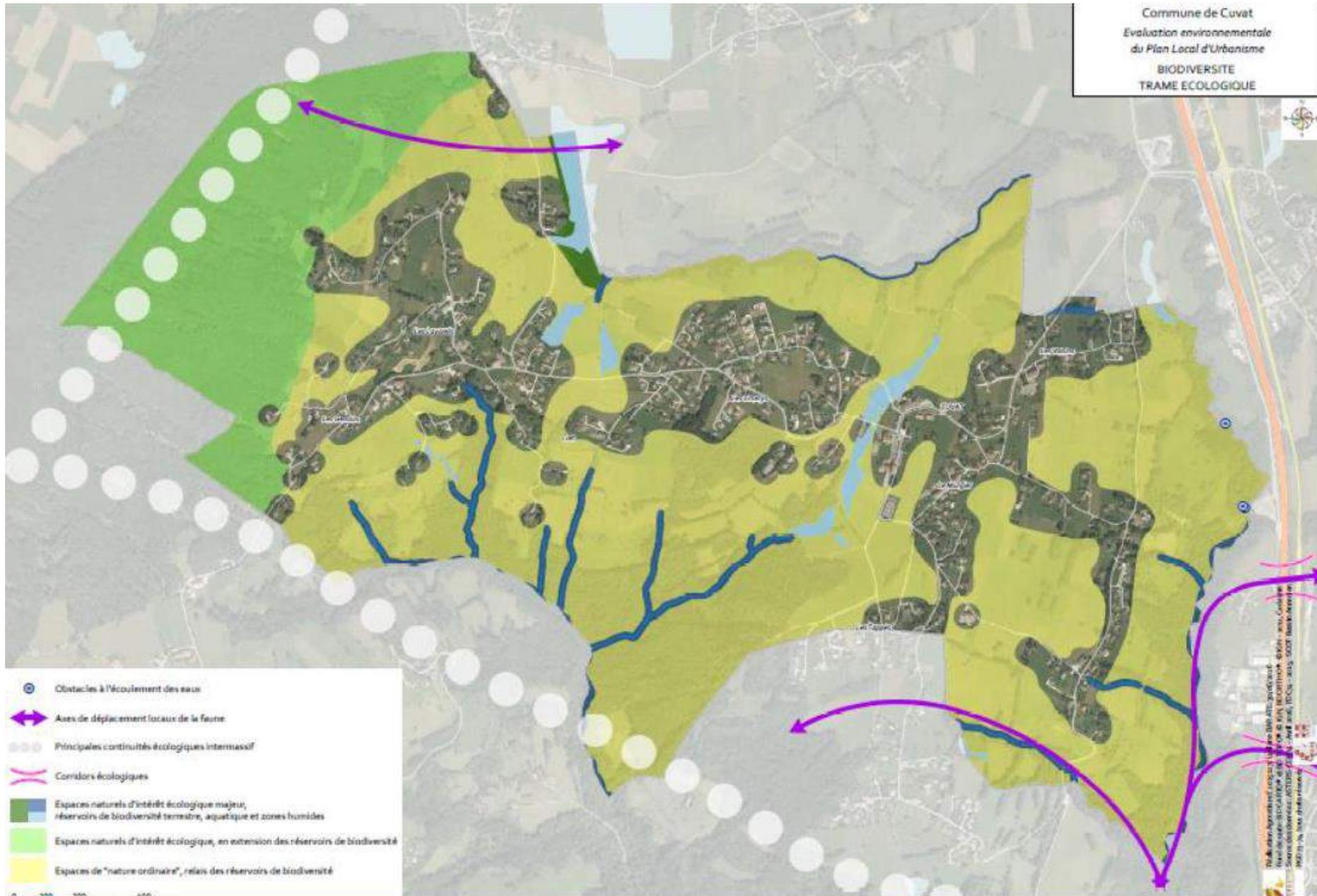


- Zones humides
- Arrêté de Protection de Biotope
- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2

Relevé et traitement des données : B. BARRAT, 2016
Plan de zonage : B. BARRAT pour le B. P. L. U. de Cuvat, 2016
Cartographie : B. BARRAT, 2016
Logo de la commune de Cuvat

LA BIODIVERSITÉ ET LA DYNAMIQUE ÉCOLOGIQUE

Commune de Cuvat
Évaluation environnementale
du Plan Local d'Urbanisme
BIODIVERSITÉ
TRAME ÉCOLOGIQUE

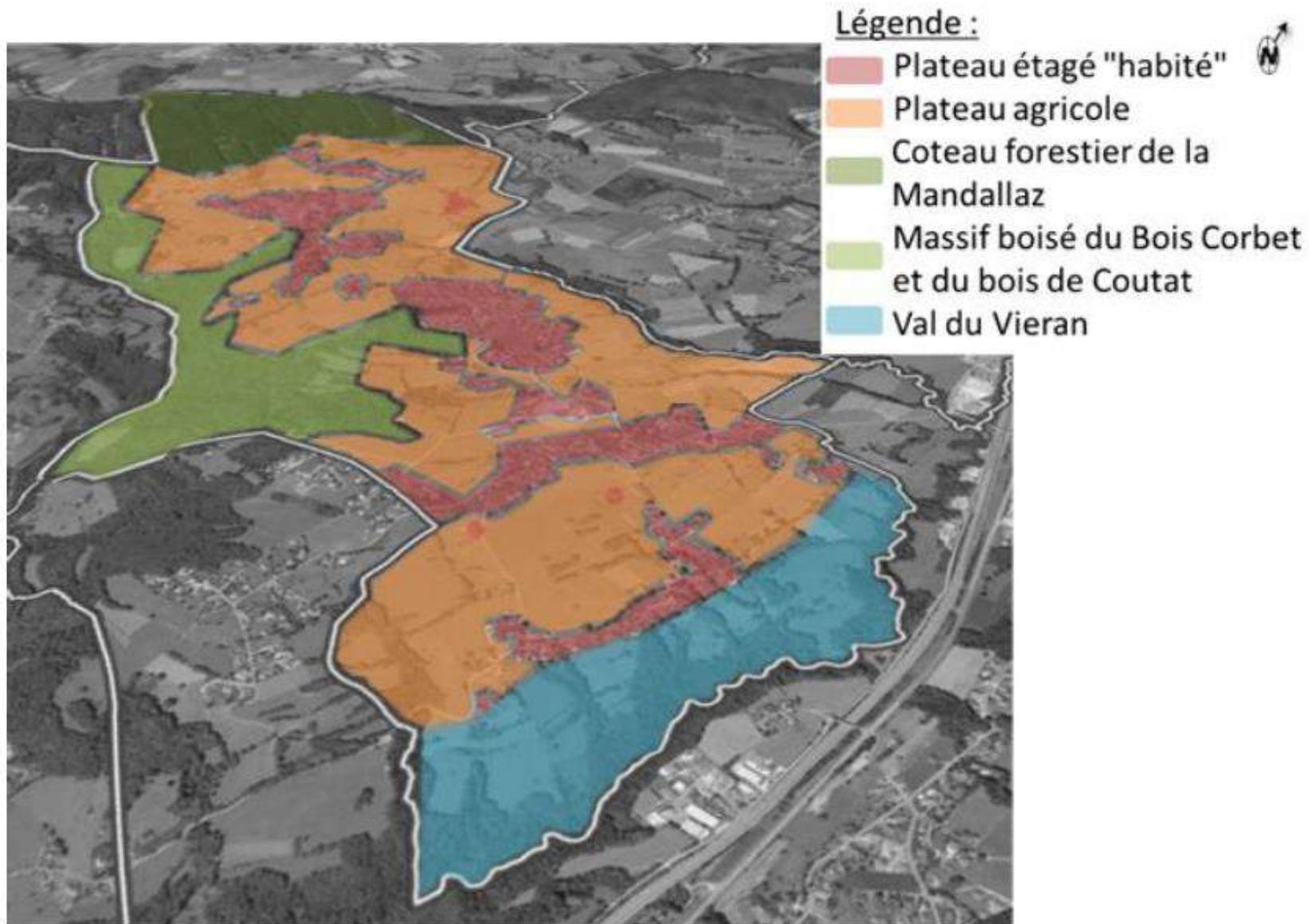


Trame Écologique
Évaluation Environnementale
du Plan Local d'Urbanisme
Commune de Cuvat
2017

LA BIODIVERSITÉ ET LA DYNAMIQUE ÉCOLOGIQUE

ATOUPS	FAIBLESSES
<p>Plusieurs réservoirs de biodiversité identifiés par des zonages environnementaux.</p> <p>Des continuums de milieux naturels fonctionnels et des déplacements de la faune relativement peu contraints sur le territoire communal</p>	<p>Une urbanisation diffuse le long des axes routiers, sur l'ensemble du territoire communal.</p> <p>La présence de quelques obstacles aux déplacements.</p>

GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS – le site communal



LES ENTITES PAYSAGERES / ELEMENTS REMARQUABLES

- Un paysage agricole à dominante bocagère



Légende :

Entités paysagères :

-  Paysage naturel majeur (forêts et boisements denses)
-  Paysage rural dit "de nature ordinaire"
-  Coteau urbanisé
-  "Entrées" de la commune

Éléments paysagers remarquables

-  Éléments patrimoniaux
-  Axe de perception visuelle
-  Espaces ouverts fortement perceptibles dans le grand paysage
-  Haies structurantes

An aerial photograph of a valley. In the foreground, there is a dense residential area with many houses and green trees. Beyond this, there are rolling green fields and some smaller buildings. In the background, a range of blue mountains stretches across the horizon under a bright blue sky with scattered white clouds. The text 'MERCI DE VOTRE ATTENTION' is overlaid in orange at the top, and 'A vous la parole ...' is overlaid in white at the bottom.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

A vous la parole ...